

Lors des travaux effectués par les membres du bureau national qui s'est tenu le 5 novembre 2024, au siège national à la Garde (Var), il a été décidé d'adresser un courrier à Monsieur Guillaume KASBARIAN, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, Monsieur Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur et Monsieur Nicolas DARAGON, Ministre chargé de la Sécurité du Quotidien.

Ci-après, quelques extraits de ce courrier concernant le lancement du Beauvau de la Sécurité Civile par Monsieur Bruno RETAILLEAU, ministre de l'Intérieur et du Beauvau des Polices Municipales par Monsieur Nicolas DARAGON, Ministre chargé de la Sécurité du Quotidien.

Nous avons proposé 10 revendications principales nous paraissant importantes et urgentes aussi bien pour les Polices Municipales que pour la filière Sécurité, à savoir :

- *Armement obligatoire de catégorie B pour toutes les polices municipales (l'imposer aux communes pour tout maintien ou création d'une Police Municipale),*
- *Accès aux fichiers assurance et personnes recherchées,*
- *Possibilités d'établir des AFD (Amendes Forfaitaires Délictuelles) pour les stupéfiants, armes (armes blanches),*
- *Création d'un troisième grade supplémentaire dans la catégorie C (Un vrai Grade de Brigadier dissocié de celui de Gardien comme auparavant) ou de Brigadier-Chef de Police Municipale (si maintien du Pseudo grade Gardien/Brigadier),*
- *Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie C en B active,*
- *Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie B (sédentaire) en B active,*
- *Bonification d'un cinquième du temps de service dans la limite de cinq années (comme pour les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),*
- *Fusion des cadres d'emplois des gardes champêtres avec celui des policiers municipaux,*
- *Intégration du grade de chef de service principal 1ère classe (galonnage de capitaine) en catégorie A (comme les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),*
- *Suppression de quotas de 20 agents pour la nomination d'un Directeur de Police Municipale, d'un Directeur de Police Municipale Principal,*

